

A 20 heures 30

Président : Philippe GERMAIN

Présents : Etienne GUICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Laurence TIREL, Anne-Marie MENARD, Mathilde DERoyANT, Henri AVRIL, Sandrine QUINTIN, Rose-Marie BAUDRY, André PÉPIN

Absents : Loïc PORCHER (donne procuration à Jean-Claude LEBELTEL), Raymond HALAIS, Nicolas LEMOULAND, Jean GILLIERS, Christian BAUDRY

Secrétaire : Etienne GUICHARD est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de
la réunion du 20
juin 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 20 juin 2014.

2014/039
EQUIPEMENTS
ET TRAVAUX
Acquisition d'une
tondeuse

Monsieur le Maire indique que, suite à une panne de la tondeuse, il a été procédé, dans le cadre de la délégation de compétence, à l'acquisition, en urgence, d'une nouvelle tondeuse autoportée auprès de l'entreprise RENNES MOTOCULTURE. Le coût s'élève à 6 000 € H.T., auquel est déduite la reprise de l'ancienne pour un montant de 900 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Emet un avis favorable à cette acquisition
 - Décide d'imputer cette dépense à la section d'investissement
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents correspondants
-

2014/040
FINANCES
Décision
modificative n°1

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'apporter la décision modificative suivante au budget communal :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 2183 opération 50 (mairie)	- 2 000 €
Article 21318 opération 51 (église)	- 1 000 €
Article 2313 opération 80 (rue des Sabotiers)	- 2 700 €
Article 2188 opération 41 (acquisition de matériels)+	5 700 €

2014/041
FINANCES
Demande
d'ouverture d'une
ligne de trésorerie

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Crédit Agricole concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie, comprenant les caractéristiques suivantes :

Montant : 50 000 €

Durée : 1 an

Taux variable : 2.33 % (soit Euribor 3 mois moyenné (0.33 % au 01/05/2014) majoré de 2 %

Intérêts : Postcomptés payables trimestriellement (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation)

Disponibilité : Dès la signature du contrat

Frais de dossier : 150 €

Commission d'engagement : 0.10 % (taux annuel, prélevée trimestriellement sur 50 000 €)

Formalités : Délibération du conseil municipal visée par la Préfecture

Décaissement : Virement à la perception. Pas de minimum de mobilisation. Date de valeur J (date de valeur du décaissement au Crédit Agricole)

Remboursement : Virement par la perception au compte Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine. Date de valeur J (date de valeur de crédit sur le compte)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

2014/042
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Courrier des
résidents du
lotissement « Les
Jardins de l'Etang »

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière séance, Monsieur Cyril ROUSSEL et Mademoiselle Marina MANET étaient venus exposer le problème de la sécurisation du point d'eau au lotissement « Les Jardins de l'Etang ». Le Conseil Municipal avait décidé de revoir cette question lors de la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté interdisant la baignade et toutes activités nautiques et d'informer par courrier les familles en stipulant qu'elles ne doivent pas laisser leurs enfants sans surveillance.

2014/043
URBANISME ET
CADRE DE VIE
Déplacement de la
cabine
téléphonique

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'Orange concernant le déplacement de la cabine téléphonique située dans le bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de prendre rendez-vous avec Orange afin de prévoir soit la remise en état de la cabine téléphonique, soit son déplacement avec une repose sous un abri, type abribus.

2014/044
VIE ASSOCIATIVE
Courrier de
l'Association
Sportive et
Culturelle de La
Fontenelle

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Association Sportive et Culturelle de La Fontenelle concernant une demande de rénovation de la salle de sport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, charge Monsieur le Maire d'organiser une réunion avec les responsables de l'association et la commission « Vie Associative » afin d'en débattre.

2014/045
INTERCOM-
MUNALITE
Demande de prise
en charge par le
Conseil Général
pour la création
d'une boucle vélo
locale empruntant
un itinéraire du plan
vélo départemental

Le Pays Touristique de Fougères a lancé en 2013 une réflexion sur la mise en place de boucles vélo locales à vocation familiale et touristique s'appuyant sur des itinéraires du plan vélo départemental afin de densifier le réseau d'itinéraires et le rendre homogène en adoptant les mêmes objectifs touristiques et critères techniques et mobiliser des financements du Conseil Général.

Les objectifs du Pays Touristique de Fougères et des cinq communautés de communes associées au projet sont de :

- Répondre à la demande touristique croissante pour des déplacements doux et sécurisés (excursionnistes, en séjours, itinérants)
- Permettre la découverte des atouts touristiques du Pays de Fougères
- Répondre à une demande de loisirs pleine nature pour la population locale
- Offrir un maillage de circuits autour des axes structurants proposés par la Département (voie verte Fougères – Antrain-VD3 et voie verte Fougères-Louvigné du Désert-VD5, véloroute Antrain-Montreuil sur Ille-VD4)

Ainsi, à terme, sur l'ensemble du pays de Fougères, une dizaine de boucles vélo, de 15 à 40 km, permettront aux amateurs de découvrir au rythme du vélo, sur des circuits balisés sur routes à faible trafic et/ou voies vertes, les forêts domaniales, le patrimoine bâti et paysager, les plans d'eau et autres richesses du territoire.

Le Pays Touristique, en tant que coordinateur du projet, accompagne les collectivités selon la méthodologie suivante :

- Définir des boucles locales en tenant compte des recommandations du plan Vélo Départemental et en s'appuyant sur l'expérience de terrain des associations cyclotourismes du pays de Fougères
- Pré-valider les boucles par les élus des collectivités
- Promouvoir l'offre des boucles locales à travers l'édition des fiches vélo pour chaque boucle et en s'appuyant sur le réseau des partenaires (C.D.T., C.R.T., O.T., etc.)

La boucle nommée « Vélo promenade n°5 » de 24 km présentée emprunte les communes de Bazouges la Pérouse, Vieux-Viel et La Fontenelle et s'appuie sur l'itinéraire du plan vélo départemental de la VD4. Elle sera entièrement balisée selon le balisage officiel et répond aux critères définis par le Conseil Général :

- Emprunter au moins pour partie un itinéraire du plan vélo départemental
- Avoir une longueur comprise entre 25 et 40 km
- Concerner au moins deux communes

Elle répond aussi aux critères de labellisation « Vélo promenade » (marque de la fédération française de cyclotourisme) pour sa promotion au niveau des itinéraires régionaux. A partir de ces critères, et sur la base du tracé et de son plan de jalonnement réalisé par Antrain Communauté et le Pays Touristique de Fougères, la commune sollicite le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour la réalisation de la boucle (fourniture et pose de la signalétique de jalonnement et de police aux traversées de carrefour) après avis de la commission vélo et validation par la commission permanente. Au-delà, la gestion de la boucle (entretien des panneaux) sera assurée par Antrain Communauté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

- Valider le tracé et le plan de jalonnement de la Vélo promenade n°5
- Solliciter le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du plan vélo départemental et de la création de boucles locales, pour la fourniture et la pose de la signalétique et prendre en charge 100 % de ses dépenses éligibles
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture concernant la délibération n°2014/014 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire et notamment les limites à certaines d'entre elles. Cette question sera revue lors de la prochaine séance, après que chaque conseiller municipal ait reçu, par email ou par courrier, une proposition de montants.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

2014/039	EQUIPEMENTS ET TRAVAUX : Acquisition d'une tondeuse
2014/040	FINANCES : Décision modificative n°1
2014/041	FINANCES : Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie
2014/042	URBANISME ET CADRE DE VIE : Courrier des résidents du lotissement « Les Jardins de l'Etang »
2014/043	URBANISME ET CADRE DE VIE : Déplacement de la cabine téléphonique
2014/044	VIE ASSOCIATIVE : Courrier de l'Association Sportive et Culturelle de La Fontenelle
2014/045	INTERCOMMUNALITE : Demande de prise en charge par le Conseil Général pour la création d'une boucle vélo locale empruntant un itinéraire du plan vélo départemental

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DEROYANT			